



CHÈQUE
RÉUSSITE



Rentrée 2018

GUIDE D'UTILISATION CHEQUE REUSSITE



Sommaire

1 Le chèque réussite, qu'est-ce que c'est ?.....	3
2 Le chèque réussite, pour qui ?	4
3 Le chèque réussite, comment l'utiliser ?.....	5
4 Le chèque réussite, où l'utiliser ?	6
5 Le chèque réussite, comment faire sa demande ?.....	7
5-1 Comment créer votre compte :.....	8
5-2 Comment vous connecter à votre compte :	12
5-3 Comment faire votre demande:.....	13
6 Vous avez déjà fait une demande et vous voulez connecter à nouveau à votre compte (pour modifier des éléments, ou compléter la demande) :.....	17
6-1 Vous souhaitez modifier des éléments de votre demande :	17



1 Le chèque réussite, qu'est-ce que c'est ?

Le chèque réussite c'est une aide de 200€ accordée par le Département de la Seine-Saint-Denis.

Il s'agit d'un chéquier comprenant **4 bons d'achat de 10€, 4 bons d'achat de 40€ et 2 bons d'achat de 40€.**

Ces bons d'achat sont **réservés uniquement** pour l'achat de fournitures scolaires, de livres et d'équipements numériques.



2 Le chèque réussite, pour qui ?



Le chèque réussite est accordé par le Département de la Seine-Saint-Denis à chaque élève entrant en 6^{ème} (ou redoublant, n'ayant pas fait la demande l'année dernière).

L'élève doit être scolarisé dans un établissement public du département. (Les élèves scolarisés avec le CNED ne sont pas concernés par cette aide)

L'élève doit également être domicilié dans le département de la Seine-Saint-Denis.

3 Le chèque réussite, comment l'utiliser ?



Les bons d'achat présents dans le chéquier sont à utiliser **exclusivement** pour l'achat de biens scolaires.

Les biens scolaires, ce sont les biens utilisés par l'élève pour son apprentissage au collège, c'est-à-dire :

- Les fournitures
- Les livres (un dictionnaire ou des ouvrages littéraires demandés par les enseignants ou recommandés par l'Éducation Nationale (<http://eduscol.education.fr/cid83185/selection-litterature-pour-les-collegiens.html>))
- Les équipements numériques (tablette ou ordinateur portable)

4 Le chèque réussite, où l'utiliser ?



Le chèque réussite est à utiliser dans les commerces de la Seine-Saint-Denis uniquement.

Vous pouvez acheter vos biens scolaires auprès des librairies locales, des grandes enseignes...etc., à condition que ces structures participent au dispositif.

Pour vous assurer que ces commerces font bien partis du réseau de partenaires, nous vous invitons à consulter la liste sur le site du Département : chequereussite.seinesaintdenis.fr

Attention : le chèque réussite est **valable jusqu'au 30 novembre 2018**. Veillez donc à bien utiliser vos bons d'achat avant cette date.

5 Le chèque réussite, comment faire sa demande ?



Le chèque réussite est une aide du Département qui ne peut être accordée que sur demande.

Vous devez donc pour cela en faire la demande, directement sur le site du Département : <http://chequereussite.seine-saint-denis.fr/>

La demande se fait sur internet, via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Vous devez compléter un formulaire de demande et y déposer un justificatif de domicile.

Une vérification sera ensuite effectuée pour s'assurer que l'enfant est bien inscrit dans un collège public de Seine-Saint-Denis

Pour joindre votre justificatif de domicile, vous pouvez le prendre en photo avec votre smartphone ou le scanner

Suivez pas à pas ce guide qui vous indique comment procéder pour effectuer votre demande ;



5-1 Comment créer votre compte :

Rendez-vous sur le site du Département : <http://chequereussite.seine-saint-denis.fr/>

Et lorsque vous voyez cette page :

seine-saint-denis 2024
LE DÉPARTEMENT

CHÈQUE RÉUSSITE

Rentrée 2018

Accueil | Comment faire une demande ? | Où et comment l'utiliser ?

i Ouverture des pré-inscriptions au Chèque Réussite
La validation de votre demande de Chèque Réussite sera effective après vérification de l'inscription de l'élève dans l'un des établissements **publics** du Département.

Le chèque réussite, qu'est-ce que c'est ?
200 € de bons d'achat pour tous les collégien.ne.s entrant en 6^e dans un collège public. Réservés aux fournitures scolaires, livres et matériel numérique, utilisables dans les commerces partenaires de Seine-Saint-Denis.

Le chèque réussite, pour qui ?
Les bénéficiaires du chèque réussite sont les collégien.ne.s qui entrent en 6^e en septembre 2018 dans un collège public du Département et dont les parents sont domiciliés en Seine-Saint-Denis.

Accédez à votre compte
Entrez votre adresse email et votre mot de passe pour vous identifier :
Votre identifiant est l'adresse mail utilisée lors de la création du compte et votre mot de passe est celui créé lors de la création de votre compte.

Mon email

Mot de passe :

Mot de passe oublié ? ↻

Connexion

Créez votre compte-parent 2018

S'inscrire

Vous y êtes !

Pour créer votre compte, cliquez sur le bouton s'inscrire :

Et complétez le formulaire :

Créez votre compte-parent
2018

S'inscrire

Nom du parent : ⓘ En savoir plus sur le nom du parent

Caractères uniquement sans chiffres ni caractères spéciaux

Prénom du parent : ⓘ En savoir plus sur le Prénom du parent

Email du parent : ⓘ En savoir plus sur l'Email du parent

Confirmez votre Email :

Votre mot de passe : ⓘ En savoir plus sur votre mot de passe

Entre 7 et 20 caractères, au moins un chiffre, une lettre majuscule, et une lettre minuscule.

Montrez votre mot de passe

Confirmez votre Mot de passe :

Les nom et prénom renseignés, doivent être ceux du représentant légal (père, mère ou tuteur),

Mais ne doit pas être celui de l'élève.

Vous devrez créer votre propre mot de passe, qui vous sera demandé à chaque connexion à votre compte.

Veillez donc à ne pas l'oublier !

Une fois le formulaire complété, cliquez sur valider :



Lorsque vous validez, un message apparaît :



Un mail vous à été envoyé à l'adresse regisregis@yopmail.com pour confirmer votre identité .

Connectez-vous sur votre boîte mail ; un email de confirmation de compte vous sera envoyé (pensez à vérifier votre dossier spam au cas où cet email n'arrive pas dans la boîte de réception).

Dans cet email il vous est demandé de cliquer sur un lien pour activer votre compte, sans cette activation, vous ne pourrez pas faire de demande :

Pour activer votre compte et procéder à la première étape de votre demande de Chèque réussite, [cliquer sur ce lien](#).

Lorsque vous aurez cliqué sur le lien, vous serez redirigé directement sur le site chèque réussite



BIENVENUE SUR LE FORMULAIRE DE CRÉATION DE COMPTE. NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOTRE DEMANDE DE CHÈQUE RÉUSSITE DOIT SE FAIRE EN PLUSIEURS ÉTAPES :

Étape 1

Je crée mon compte en renseignant les champs ci-dessous

Étape 2

Activez votre compte

Étape 3

Faites votre demande et chargez vos justificatifs



Inscription prise en compte, vous pouvez maintenant faire une demande en accédant à votre compte avec vos identifiants en [cliquant ici](#).

Cliquez à l'endroit indiqué pour être redirigé vers la page d'accueil, afin de vous connecter à votre compte ; celui-ci est bien activé.

5-2 Comment vous connecter à votre compte :

Allez sur la page d'accueil du chèque réussite : <http://chequereussite.seine-saint-denis.fr/>

Entrez votre mail dans l'encadré « accédez à votre compte » :

Accédez à votre compte

Entrez votre adresse email et votre mot de passe pour vous identifier :

Votre identifiant est l'adresse mail utilisée lors de la création du compte et votre mot de passe est celui créé lors de la création de votre compte

[Mot de passe oublié ? ↻](#)

Pour rappel, votre identifiant est votre adresse mail ; celle que vous avez utilisé pour créer votre compte.

Le mot de passe est celui que vous avez créé lors de la création de votre compte

Si toutefois vous avez votre mot de passe, cliquez sur la flèche :

Mot de passe oublié ? ↻



Renseignez donc votre adresse mail et votre mot de passe, puis cliquez sur connexion

5-3 Comment faire votre demande:

Une fois connecté à votre compte (*si vous ne savez pas comment vous connecter, rapportez-vous à la page 12 de ce guide*),

Complétez le formulaire de demande (il se décompose de 3 étapes) :

1^{ère} étape,

Remplir les informations concernant votre adresse :

Votre nom et prénom de représentant légal est déjà indiqué par défaut, vous pouvez néanmoins le modifier en cas d'erreur.

A la fin de cette étape, cliquez sur suivant pour passer à la prochaine.

Informations sur le parent (ou tuteur légal de l'enfant)

* Nom du parent :
LENEVEU

* Prénom du parent :
REGIS

* Votre code postal :
Choisissez votre code postal

* Votre numéro de rue :
Votre numéro de rue

Vous complément de numéro de rue :
▼

* Votre rue :
Choisissez votre rue

si vous n'avez pas trouvé votre adresse, cliquez ici

Complément d'adresse 1 :
Votre complément d'adresse 1

Complément d'adresse 2 :
Votre complément d'adresse 2

Email du parent :
leneveu@up-france.fr

Suivant

2^{ème} étape,

Remplir les informations concernant **l'élève** : 

Nous vous rappelons que le chèque réussite ne peut être attribué qu'à un élève de 6^{ème}, qui n'a jamais effectué sa demande.

A la fin de cette étape, cliquez sur suivant pour passer à la prochaine.

Informations sur le collégien et l'établissement

* Nom du collégien :

* Prénom du collégien :

* Date de naissance du collégien :

Attention, la demande ne peut aboutir que pour un élève en 6^e.

* Sexe du collégien :

* Je certifie que mon enfant est en 6^e

* Ville de l'établissement du collégien :

* Établissement du collégien :

Etape suivante : téléchargement de vos justificatifs.


3^{ème} étape,

Déposez votre justificatif de domicile en cliquant sur télécharger :

TÉLÉCHARGEMENT DE VOS JUSTIFICATIFS

Attention : fichiers acceptés de type pdf, jpeg, jpg, gif, png, tif.
Les fichiers doivent peser moins de 2 Mo.

Téléchargement de votre attestation de domicile :

Votre pièce Jointe 

Si vous êtes sur un ordinateur, allez chercher la pièce dans vos documents, après l'avoir scannée ;

Si vous êtes sur un smartphone ou une tablette, vous avez la possibilité de prendre en photo votre justificatif (mais il doit être bien lisible).

Rappel des justificatifs de domicile acceptés :

*Sont considérés comme justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer, attestation d'hébergement. **Le justificatif déposé doit être daté de moins d'un an.***

Une fois le justificatif téléchargé, cliquez sur valider :



Accueil	Comment faire une demande ?	Où et comment l'utiliser ?
Modifier mon compte	Faire une demande	Suivi de mes demandes



Merci, nous avons bien enregistré votre demande. Nous la vérifions et vous tenons informés très prochainement.

Votre demande de chèque réussite est enregistrée mais elle n'est cependant pas encore finalisée.

Nous allons vérifier que le justificatif de domicile est valable et qu'il ne manque aucune information. Si la demande est incomplète, vous recevrez un email vous le précisant, et vous pourrez ainsi modifier et compléter votre demande.

Si la demande est complète, l'inscription de votre enfant dans un collège public du département sera vérifiée.

Vous recevrez alors un mail de confirmation et votre chèque réussite vous parviendra par courrier dans un délai de cinq jours.

6 Vous avez déjà fait une demande et vous voulez connecter à nouveau à votre compte (pour modifier des éléments, ou compléter la demande) :

Pour compléter votre demande ou bien la modifier (modification de coordonnées, de pièce justificative...), laissez-vous guider par les instructions suivantes :

6-1 Vous souhaitez modifier des éléments de votre demande :

Vous avez reçu un email vous indiquant qu'un élément de votre demande n'était pas conforme (justificatif de domicile par exemple), pas de panique, vous pouvez encore modifier votre demande :

Connectez-vous à nouveau sur votre compte (*si vous ne savez pas comment vous connecter, rapportez-vous à la page 12 de ce guide*),

Cliquez sur l'onglet « suivi de mes demandes » :



Puis cliquez sur l'icône « modifier » de la demande que vous souhaitez modifier :



SUIVI DES DEMANDES

Numéro de dossier	Nom du bénéficiaire	Prénom du bénéficiaire	Établissement	Statut	Date de dépôt	Date de mise à jour	
332391	LENEVEU	MARIE	Denis Diderot	En attente d'instruction	12-06-2018 15:43:55	12-06-2018 15:43:55	 

Vous êtes ensuite redirigé vers le formulaire :

Pour effectuer vos modifications, cliquez sur l'onglet correspondant :

Tous les champs peuvent être modifiés, à l'exception de l'adresse email du représentant légal (car c'est elle qui est utilisée pour votre compte)

Informations sur le parent (ou tuteur légal de l'enfant)

*** Nom du parent :**
LENEVEU

*** Prénom du parent :**
REGIS

*** Votre code postal :**
Choisissez votre code postal ▼

*** Votre numéro de rue :**
Votre numéro de rue

Votre complément de numéro de rue :
▼

*** Votre rue :**
Choisissez votre rue ▼

si vous n'avez pas trouvé votre adresse, cliquez ici

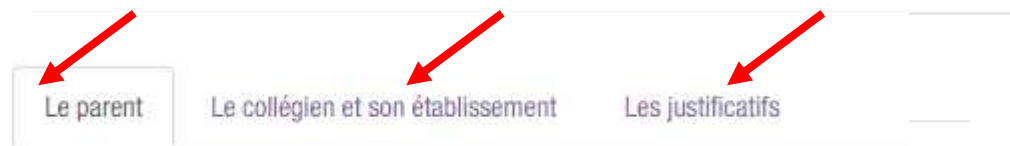
Complément d'adresse 1 :
Votre complément d'adresse 1

Complément d'adresse 2 :
Votre complément d'adresse 2

Email du parent :
leneveu@up-france.fr

Suivant

Effectuez les modifications souhaitées en naviguant entre les différents onglets :



Modifier les champs selon vos besoins ; en naviguant entre les 3 onglets

Une fois les modifications effectuées, vous pouvez valider.

Informations sur le parent (ou tuteur légal de l'enfant)

* Nom du parent :
LENEVEU

* Prénom du parent :
REGIS

* Votre code postal :
Choisissez votre code postal

* Votre numéro de rue :
Votre numéro de rue

Votre complément de numéro de rue :

* Votre rue :
Choisissez votre rue

si vous n'avez pas trouvé votre adresse, cliquez ici

Complément d'adresse 1 :
Votre complément d'adresse 1

Complément d'adresse 2 :
Votre complément d'adresse 2

Email du parent :
reneveu@up-france.fr

Suivant

Informations sur le collégien et l'établissement

* Nom du collégien :
LENEVEU

* Prénom du collégien :
REGIS

* Date de naissance du collégien :
01 01 2006

Attention, la demande ne peut aboutir que pour un élève en 6^e.

* Sexe du collégien :
Masculin

Je certifie que mon enfant est en 6^e

* Ville de l'établissement du collégien :
93260 - LES LILAS

* Établissement du collégien :
93260 - Marie Curie

Valider

vous pouvez également changer de pièce en cliquant sur télécharger :

Si la pièce déposée n'est pas conforme, pas de panique, vous pouvez la remplacer, en utilisant la même procédure que lors de la première dépose.

TÉLÉCHARGEMENT DE VOS JUSTIFICATIFS

Attention : fichiers acceptés de type pdf, jpeg, jpg, gif, png, tif.
Les fichiers doivent peser moins de 2 Mo.

Téléchargement de votre attestation de domicile :

Votre pièce Jointe

Télécharger 

Valider

Si vous êtes sur un ordinateur, allez chercher la pièce dans vos documents, après l'avoir scannée ;

Si vous êtes sur un smartphone ou une tablette, vous avez la possibilité de prendre en photo votre justificatif (mais il doit être bien lisible).

Rappel des justificatifs de domicile acceptés :

*Sont considérés comme justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer, attestation d'hébergement. **Le justificatif déposé doit être daté de moins d'un an.***

Votre demande est modifiée, félicitations !



Accueil	Comment faire une demande ?	Où et comment l'utiliser ?
Modifier mon compte	Faire une demande	Suivi de mes demandes



Merci, nous avons bien enregistré votre demande. Nous la vérifions et vous tenons informés très prochainement.

Votre demande sera ensuite traitée par notre équipe.

Si votre dossier est conforme, vous recevrez votre chéquier directement à votre domicile.

Si votre dossier n'est pas conforme, vous recevrez un email vous le précisant.